

## Projet de Mandat

### *Orientations et priorités de la formation professionnelle Suivi de l'élaboration des CPRDF*

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'Orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie étend les missions du Conseil National.

**L'article 1er** de la loi dispose « le Conseil National est chargé de favoriser, au plan national, la concertation entre l'Etat, les régions, les partenaires sociaux et les autres acteurs pour la définition des orientations pluriannuelles et des priorités annuelles des politiques de formation professionnelle initiale et continue, ainsi que pour la conception et le suivi de la mise en œuvre de ces politiques [...] ».

Pour ce faire le décret en préparation, prévoit la constitution d'une commission des orientations au sein du CNFPTLV

**L'article 57** rappelle que les Comités de Coordination Régionaux de l'Emploi et de la Formation doivent assurer le suivi et l'évaluation des Contrats de Plan Régionaux de Développement des Formations (CPRDF) selon des modalités générales définies par le Conseil National.

Dans toutes les régions, les travaux d'élaboration des CPRDF ont démarré afin de respecter l'échéance de mise en œuvre prévue par la loi pour le 1<sup>er</sup> juin 2011. Le secrétariat général du Conseil a procédé à un travail de collecte d'informations sur l'élaboration des CPRDF à travers ses canaux habituels (solicitation du groupe de travail des CCREFP) et quelques entretiens auprès de ses correspondants régionaux (OREF, DFPA des Conseils régionaux). Grâce à la richesse des matériaux rassemblés (organisationnels, méthodologiques, et de contenu...) un premier état des lieux de l'avancement des CPRDF a pu être réalisé.

Compte tenu des délais et de l'absence du décret relatif au fonctionnement du Conseil national, il ne peut être actuellement envisagé que le Conseil fournisse des orientations pluriannuelles utiles à la confection des CPRDF dont la préparation est déjà lancée. Toutefois il est proposé qu'il suive l'avancement de ces travaux et en opère la synthèse avant la fin du 1er trimestre 2011 afin d'éclairer la phase finale des CPRDF.

#### **1- Objectifs**

Il s'agit de :

- **suivre le processus d'élaboration des CPRDF** dans les régions : état d'avancement, position des différents partenaires, place des CCREFP dans le processus
- **recueillir les orientations et priorités de la formation professionnelle** qui se dessinent au travers des « documents d'orientation » soumis à la concertation et à la négociation
- **recueillir les premières informations sur les modalités prévues de suivi et d'évaluation des CPRDF**
- **préparer une synthèse de ces informations**

## 2- Méthode

Il est proposé de constituer ***un groupe de travail technique multipartite*** composé de représentants :

- des principaux Ministères : Emploi/Formation professionnelle, Education, Agriculture, Intérieur
- de l'ARF et de directeurs de formation des Conseils régionaux volontaires
- des partenaires sociaux : Secrétariat du CPNFP, représentants des employeurs et des salariés

Ce groupe de travail comprendra environ 20 personnes, animé par la Secrétaire générale du Conseil

## 3- Calendrier

***Il est envisagé que le groupe de travail se réunisse de Novembre à fin janvier:***

- 1<sup>ère</sup> réunion début Novembre
- 2<sup>ème</sup> réunion mi Décembre
- 3<sup>ème</sup> réunion fin Janvier

et produise à cette date **une note de synthèse**

***La commission des Orientations***, lorsqu'elle sera constituée, s'appuiera sur cette note de synthèse pour préparer les débats au sein du Conseil.

***Cela permettrait au Conseil plénier d'examiner la synthèse et de la valider à la séance du 16 Février 2011***

Le groupe de travail pourrait ensuite continuer à se réunir en tant que de besoin jusqu'à la signature des CPRDF en Juin 2011 pour accompagner le processus d'élaboration et de négociation et rendre compte régulièrement à la commission des orientations